

Vous avez un jardin et vous triez vos déchets ? Alors compostez maintenant !

À la clé, un fertilisant naturel pour vos plantes...

Grâce au compost, vous pouvez diminuer considérablement la quantité et le poids de vos déchets ménagers et participer à l'amélioration de l'environnement.

En effet, le compostage permet de diminuer d'environ 30 % le poids (50 % du volume) de ses déchets ménagers (bac gris), en récupérant épluchures de légumes, légumes avariés, tontes d'herbe, plantes arrachées, petites branches...

Stockés, en tas ou dans un composteur, les déchets fermentescibles produisent un compost de qualité au bout de 8 à 12 mois. Ce compost représente un amendement organique naturel comparable à du « terreau ».

Compost : mode d'emploi

Comment faire du compost ? Quel est le secret de la bonne recette ?

Le compost peut être fait :

- « en tas » (à l'air libre) ;
- en construisant son propre « composteur » : quelques planches délimitant une surface de 1 m² sur 50 cm de hauteur suffisent ;
- dans un composteur manufacturé. Un grand nombre de modèles existe : en bois, en plastique, avec ou sans couvercle...

Le secret du bon compost réside dans l'équilibre entre déchets plutôt carbonés et azotés, humides et secs, grossièrement broyés ou fins. La bonne dose ? Un peu de tout sans excès !

Côté carbonés : les branches de taille, la paille, l'écorce, les copeaux de bois, la sciure, les feuilles mortes, herbes sèches, cartons et papiers (sans encre), mouchoirs ou essuie-tout en papier.

Côté azotés : bienvenue aux déchets de cuisine, épluchures, coquilles d'œufs, restes de pain, croûte de fromage, marc de café avec filtre, pousses vertes, fleurs fanées, mauvaises herbes, tontes de gazon en petite quantité et préalablement séchées car elles ont tendance à tout brûler.

En revanche, évitez les déchets de viande et poisson, le bois traité, les litières d'animaux, les végétaux malades ou en graines.

Vous habitez en maison individuelle avec jardin et souhaitez un composteur ?

La Métropole de Lyon offre des composteurs aux habitants. Pour faire votre demande, c'est ici :

[Demander la distribution d'un composteur individuel](#)

Vous souhaitez installer un composteur partagé dans votre copropriété ?

La Métropole de Lyon offre des composteurs aux habitants des copropriétés et les accompagne dans l'installation. Un procès-verbal d'assemblée générale avec l'accord de l'installation du site de compostage est exigé. Pour faire votre demande, c'est ici :

[Site de compostage dans ma copropriété](#)

Vous souhaitez rejoindre un composteur partagé sur la commune ?

- Types de déchets acceptés : restes alimentaires, épluchures et autres déchets biodégradables
- Fréquence de collecte : deux fois par semaine pour vider les bornes.
- Lavage des bacs : les bornes seront nettoyées toutes les 2 à 4 semaines, selon les saisons.

[Ajouter aux favoris](#)